

Ecole pression du proviseur arbitraire

Par Lionel, le 07/04/2010 à 14:26

Bonjour,

Merci a vous de prendre le temps de me répondre.

Cette histoire semble un peu farfelue au premier abord, cependant je souhaiterais vous poser une question importante :

au cour de la semaine dernière ma fille agée de 15 ans, a été convoquée dans le bureau de son directeur, en effet un eleve de la classe a jeté une "carotte" dans la tête d'un professeur.

Le proviseur a donc decidé de convoquer les élèves afin de savoir qui a lancé cette dite carotte.

Ma fille ne sachant pas qui est l'auteur de cet acte, elle ne peut lui répondre, ce dit proviseur c'est alors permis de lui mettre la pression : " mlle ne venez pas pleurer avec vos parents pour votre orientation l'année prochaine, si vous ne nous dites pas qui c'est "

je trouve que ce moyen de pression envers un enfant est totalement démesuré, de plus ma fille possede un dossier en béton, cette méthode du proviseur me met hors de moi, c'est pourquoi je souhaiterais connaître les recourt possible, ce n'est pas les eleves victimes des classe difficiles qu'il faut pénaliser....

merci d'avance a ceux qui prendrons le temps de lire mon message, bien a vous Marie.